

NOMINATION DE RÉGIONS PILOTES DU « RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DANS LES ALPES »

A) GÉNÉRALITÉS

B) QUESTIONNAIRE

C) INFORMATIONS SUR L'UTILITÉ D'UNE
NOMINATION

A) GÉNÉRALITÉS

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. EXIGENCES MINIMALES REQUISES DE LA PART DES RÉGIONS POTENTIELLEMENT PILOTES	4
3. PRÉCISIONS SUR LES CRITÈRES	5
ZONES PROTÉGÉES	5
HABITATS / PAYSAGE	5
ESPÈCES	7
UTILISATION DURABLE DES PAYSAGES	11
MESURES ET PROJETS	12
MORCELLEMENT	13
BIBLIOGRAPHIE	14
CRÉDITS PHOTOS	14

PLATE-FORME « RÉSEAU ÉCOLOGIQUE »

2009



1. INTRODUCTION

Le présent document sera utilisé pour sélectionner les régions pilotes du « Réseau écologique dans les Alpes ». Il se divise en trois parties. La section « A) Généralités » contient, d'une part, des informations générales sur le projet et une liste des exigences minimales requises pour devenir une région pilote et, d'autre part, aussi des détails sur les critères, qui font l'objet de la section « B) questionnaire » auquel les régions potentiellement pilotes¹ sont invitées à répondre. La section « C) Informations sur l'utilité d'une nomination » expose les avantages que peut présenter une nomination pour la région et propose de l'aide pour mettre des idées en œuvre et accéder à des aides.

Dans toutes les régions susceptibles de devenir régions pilotes, l'homme est (ou était) plus ou moins omniprésent et ne peut donc être exclu en tant que facteur économique ayant marqué les paysages de son empreinte.

D'un point de vue écologique (biodiversité, constitution de réseaux d'habitats, etc.), le paysage rural traditionnel façonné autrefois par la main de l'homme est infiniment précieux et constitue un objectif primaire. De plus, un paysage en réseau possède pour la plupart des gens un facteur récréatif qui les incite à s'y rendre volontiers. En ce qui concerne la valorisation écologique du paysage (mise en œuvre de la constitution de réseaux, de la protection des biotopes et de l'aide à certaines espèces) et son acceptation par la population, il faut aussi toujours tenir compte dès le début des besoins (actuels) des personnes. Une planification qui ne prend en compte que des facteurs ayant trait uniquement à la nature et au paysage est généralement vouée à l'échec.

Compte tenu de ces considérations, la mise en valeur des régions (pilotes) part d'une approche globale qui place, certes, le paysage en tant que tout au centre des préoccupations, mais intègre l'homme et les valeurs qu'il a contribué à édifier. Cela se reflète dans le choix des critères : les groupes de critères « zones protégées », « habitats / paysage » et « espèces » servent essentiellement à évaluer les éléments proches des conditions naturelles d'une région. Les groupes de critères « utilisation durable des paysages », « mesures / projets » et « morcellement », couvrent plutôt l'influence des êtres humains sur le paysage. De plus, les critères retenus doivent être à la fois éloquentes et simples à enquêter (en exploitant des données zoologiques ou des prises de vue aériennes par exemple). L'objectif est d'élaborer un système permettant de porter une appréciation d'ensemble sur les régions en question avec un déploiement raisonnable de moyens. Le choix de critères a été fait sur la base de débats qui ont eu lieu au sein d'un groupe d'experts de la plate-forme « Réseau écologique ». On ne pourra prétendre que la liste est définitive ni qu'elle respecte la rigueur scientifique dans ses moindres détails.

Pour assurer une évaluation transparente et objective des régions candidates au titre de région pilote, un questionnaire basé sur un système à points a été élaboré. L'adoption de cette méthode simplifie également le processus de suivi, en l'occurrence la prolongation de la reconnaissance de régions pilotes d'ores et déjà nommées. Le système de points permet une lisibilité plus rapide des domaines dans lesquels les régions pilotes ont amélioré ou dégradé leurs prestations depuis leur dernière nomination. Toutefois une certaine marge subsiste outre ces critères strictement quantitatifs. Ainsi, en plus du système de points « dur », une région peut aussi accéder au « statut de singularité ». La justification de cette « singularité », pourra se faire par écrit ou lors d'un entretien.

¹ Les régions potentiellement pilotes sont invitées par la plate-forme « Réseau écologique » à manifester leur intérêt et à fournir les informations qui seront évaluées.

2. EXIGENCES MINIMALES REQUISES DE LA PART DES RÉGIONS POTENTIELLEMENT PILOTES

Pour qu'une région soit susceptible d'être nommée « Région pilote du Réseau écologique », elle doit respecter certaines exigences minimales.

La région pilote

- est située dans l'espace alpin (à l'intérieur du périmètre défini par la Convention alpine).
- son altitude ne descend pas au dessous de 100 mètres,
- elle s'étend sur une superficie qui dépasse celle d'une zone protégée, en d'autres termes : elle comprend au moins une zone protégée et ses environs ou plusieurs zones protégées,
- elle correspond à la superficie totale d'au moins une commune.



3. PRÉCISIONS SUR LES CRITÈRES

À la fin de chaque groupe de critères, se trouvent des cases intitulées « source ». On y indiquera la source ou la base d'information utilisée pour évaluer le critère respectif (par exemple : données du SIG). Ces indications peuvent être très utiles pour remplir à nouveau un formulaire dans le cadre d'une nomination ultérieure.

ZONES PROTÉGÉES

S1 Catégories de zones protégées

Des types de zones protégées sont proposés pour permettre de saisir et de noter les zones protégées existant dans la région pilote. Celles-ci seront jugées en fonction de leur importance (internationale / européenne ou nationale / régionale / privée). La liste peut être complétée par d'autres types de zones protégées. Si une zone comprend plusieurs catégories de zones protégées, le statut le plus élevé sera déterminant. Cela permet d'éviter les chevauchements. Par exemple une zone protégée d'importance nationale qui est aussi classée patrimoine mondial naturel par l'UNESCO (d'importance internationale) sera évaluée en tant que patrimoine mondial naturel de l'UNESCO et, à ce titre, se verra accorder deux points.

S2 Dimensions des zones protégées

La part de superficie des zones d'importance nationale, européenne ou internationale faisant partie de la superficie totale de la région pilote sera mesurée et notée. S'il n'existe pas de données du GIS pour ces zones protégées, une estimation grossière de la superficie suffira. Elle sera effectuée, par exemple, à l'aide de papier millimétré transparent posé sur le plan.

HABITATS / PAYSAGE

L1 Types d'habitats

Des types d'habitats sont proposés pour permettre de saisir et d'évaluer les habitats typiquement alpins existant dans la région pilote. Ils seront notés en fonction de leur proximité de l'état naturel.

Type d'habitat	Description
Parois rocheuses	Sur les parois rocheuses escarpées, les fines ont beaucoup de mal à se fixer. La structure et les fissures des parois rocheuses sont donc déterminantes pour l'occupation de ces habitats. De plus, cet habitat est soumis à de fortes variations de température.
Associations rudérales	Du matériel vient constamment s'ajouter aux éboulis et aux débris actifs, la part de terre fine demeure faible, empêchant le développement d'une végétation dense. Il se forme des associations pionnières et durables constituées d'espèces végétales spécialement adaptées aux conditions instables.
Sites secs	Ces habitats se forment sur des sols perméables, maigres et secs et si tant est qu'ils soient utilisés, il s'agit d'une utilisation extensive. Ils présentent une grande diversité d'espèces (surtout des plantes et des insectes).
Prairies marécageuses / tourbières basses	Les prairies marécageuses et les tourbières basses se forment sur les sols durablement humides et sont alimentés par l'eau de la

	nappe phréatique ou de nappes suspendues. La végétation est composée d'un tapis de carex vivaces à feuilles étroites et de joncs (tourbières basses) qui est parfois entremêlée de nombreuses espèces, parfois « juteuses » (exemples : populages de marais, renouées bistortes, renoncules à feuilles d'aconit et fausses spirées).
Tourbières hautes	Les tourbières hautes constituent généralement des habitats clairement délimités, dont les composantes dépendent fortement les unes des autres. Elles sont exclusivement alimentées par les eaux de pluie et il y pousse en majorité des sphaignes. Cet habitat se caractérise par une structure superficielle bosselée avec des bosses et des creux qui sont constitués et occupés par diverses sortes de sphaignes. Les tourbières hautes abritent des formes de vie hautement spécialisées qui ne peuvent se développer que dans de tels biotopes acides où la teneur en matières nutritives est extrêmement faible.
Zones alluviales de cours d'eau (y compris les sandurs)	Les zones alluviales de cours d'eau, les sandurs ainsi que les plaines inondables alpines sont des habitats dynamiques, où les inondations, la sédimentation et l'érosion jouent un grand rôle. La végétation est marquée par de nouvelles occupations, des changements et des cohabitations de divers stades de développement.
Eaux dormantes naturelles	Ces eaux dormantes qui se sont constituées naturellement ne sont pas utilisées par l'homme (sous forme, par exemple de pisciculture, d'extraction de graviers). La biodiversité et la densité de la végétation peuvent fortement différer d'un site à l'autre.
Lande de buissons nains / buissons d'aulnes verts	Les landes de buissons nains occupent des sites plutôt faiblement productifs par rapport à d'autres formations buissonnantes, souvent assujettis à des conditions climatiques très dures en lisière de forêt. Les landes revêtent souvent la forme de mosaïques, elles sont combinées à des pelouses maigres et à des forêts clairsemées de conifères. Les buissons d'aulnes verts occupent essentiellement des versants exposés au nord, qui demeurent humides pendant tout l'été. Leur adaptation morphologique vis-à-vis des influences mécaniques (comme les avalanches) confère à ces buissons leur forme typique.
Forêts vierges	Ce type d'habitat contient des forêts naturelles, non utilisées qui présentent une grande diversité de structures (par exemple du bois mort).
Sites forestiers secs hors forêts vierges	Ces habitats se caractérisent par des forêts clairsemées thermophiles, composées essentiellement de conifères (comme les pins de montagne) – à moindre altitude également de chênes et de pins sylvestres. La lumière qui éclaire largement le sol entre les arbres favorise la pousse en sous-bois de plantes héliophiles des associations de lisière, landes et pelouses sèches.

L2 *Formes traditionnelles d'utilisation et témoins de l'utilisation dans les vallées*

Les formes traditionnelles d'exploitation et leurs témoins dans le paysage sont des éléments écologiques qui ont marqué les paysages de leur empreinte, ils jouent un rôle important pour la préservation de paysages variés et pour la mise en réseau d'habitats. Étant donné qu'avant tout c'est la vallée qui est assujettie à une utilisation plus dense par l'homme et que, de ce fait, sa mise en réseau est souvent limitée, la notation tiendra compte des formes d'utilisation traditionnelles dans la vallée. Cette notation sera basée sur le nombre d'éléments de paysage différents (par exemple, au moins 4 des 7 éléments mentionnés devront être présents pour obtenir 2 points).

Éléments du paysage	Conditions
Vergers traditionnels	au moins 50 arbres de haute futaie (y compris les noyers)
Haies	au moins 50 m de long, composées d'espèces autochtones, conformes au site
Bosquets	surface minimum : 10 ares, composés d'espèces autochtones, conformes au site
Allées	au moins 50 arbres, composées d'espèces autochtones, conformes au site
Rangs d'arbres	au moins 50 arbres, composés d'espèces autochtones, conformes au site
Murs secs	au moins 30 m de long
Chemins de terre	au moins 1 km de long
Prairies à une ou deux fauches annuelles	superficie minimum : 10 ha

L3 Degré d'imperméabilisation

Étant donné que les lieux au sol imperméabilisé ont une influence négative sur la création de réseaux, on enquêtera sur la part de la superficie totale de la région pilote dont le sol est imperméable (construit).

S'il n'existe pas de données du GIS sur les superficies dont le sol est imperméable, une estimation grossière suffira. Elle sera effectuée, par exemple, à l'aide de papier millimétré transparent posé sur le plan.

L4 Diversité des habitats

C'est la variété des paysages formant une mosaïque qui rendent un site attrayant et riche en structures. C'est pourquoi une grande diversité d'habitats compte comme critère de qualité. On appliquera la règle suivante : 1 point sera accordé lorsque plus de la moitié des habitats présents dans la région biogéographique² existent dans la région pilote. 2 points seront accordés lorsqu'au moins deux tiers des habitats présents dans la région biogéographique sont présents dans la région pilote.

ESPÈCES



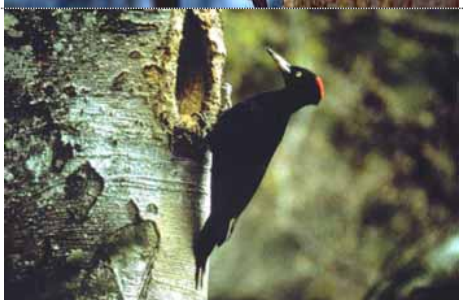


Les espèces mentionnées seront jugées sur la population (aux niveaux suprarégional, régional, local). On suppose, en l'occurrence, que ces données sont disponibles chez les personnes connaissant la région (par exemple les gardes-chasses, les botanistes amateurs) ce qui facilitera relativement l'évaluation. Il est possible de classer des individus (par exemple un ours) au niveau suprarégional.







A1 Espèces typiques pour les habitats




En vue d'enregistrer et de noter les espèces animales présentes dans une région pilote, des espèces tout à fait typiques de l'espace alpin sont indiquées. De plus, il s'agit d'espèces qui ne peuvent se passer de certains habitats ou de structures d'habitats et qui ont besoin de

² Alpes orientales, Alpes occidentales, Alpes septentrionales, Alpes méridionales, Alpes centrales

mesures de protection spécifiques. En outre, les espèces ont été sélectionnées de manière à couvrir divers niveaux d'altitude.

Habitat	Espèce / étage	
Forêt (adaptée au site et bien structurée, forêt naturelle ou proche de l'état naturel)	Grand tétra <i>Tetrao urogallus</i> étages montagnard et subalpin	
	Pic tridactyle <i>Picoides tridactylus</i> étage subalpin	
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i> étages montagnard et subalpin	
	Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> étages collinéen et subalpin	
Buissons nains / buissons d'aulnes	Tetra Lyre <i>Tetrao tetrix</i> étage subalpin	

Terres cultivées (agriculture extensive)	<p>Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i></p> <p>étages collinéen et subalpin</p>	
	<p>Apollon <i>Parnassius</i></p> <p>étages montagnard et alpin</p>	
Montagne	<p>Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i></p> <p>étages subalpin et alpin</p>	
	<p>Grand duc <i>Bubo bubo</i></p> <p>étages collinéen et subalpin</p>	
	<p>Bouquetin <i>Capra ibex</i></p> <p>étage alpin</p>	
	<p>Arnica <i>Arnica montana</i></p> <p>étages subalpin et alpin</p>	

Cours d'eau (eaux naturelles courantes)	Chabot <i>Cottus gobio</i> région de truites	
	Tamarisque allemand <i>Myricaria germanica</i> étages collinéen et montagnard (subalpin)	
Prairies humides / tourbières basses	Azuré de la sanguisorbe <i>Maculinea teleius</i> étages collinéen et montagnard (subalpin)	

A2 Espèces particulières importantes pour la constitution de réseaux

En complément des espèces mentionnées sous A1, on tiendra compte en plus des espèces particulièrement importantes pour la mise en réseau dans l'espace alpin. Il s'agit du cerf commun, de l'ours, du loup, du lynx et de la truite de torrent.

A3 Autres espèces particulières

D'autres espèces présentes dans la région pilote mais non mentionnées dans les chapitres A1 et A2, peuvent être mentionnées par groupe d'organismes. Toutefois, la mention de plus d'une espèce par groupe n'est pas autorisée, à l'exception des insectes. Étant donné que les insectes constituent un très grand groupe d'organismes et que de nombreuses et précieuses espèces d'insectes se rencontrent dans l'espace alpin (par exemple l'aesche azurée, la cordulie arctique, le criquet des iscles) deux espèces pourront être mentionnées. Pour toutes les espèces mentionnées il est nécessaire de prouver qu'il s'agit respectivement d'une rareté absolue (par exemple d'une espèce endémique) ou que sa présence possède une importance suprarégionale.

UTILISATION DURABLE DES PAYSAGES

N1 Éléments culturels d'habitat

Un mode de construction traditionnel, typique pour le lieu ou la région signale en règle générale la qualité élevée des localités et des structures de construction et a un effet positif sur le paysage. La part de formes d'habitat traditionnelles, typiques pour une région, sera estimée grossièrement par rapport à la superficie totale des zones d'habitation.

N2 Produits alpins

La fabrication et la commercialisation de produits alpins régionaux (par exemple : fromages, beurre, miel) témoignent entre autres d'activités socioéconomiques durables dans une région. C'est la raison pour laquelle elles seront notées.

N3 Utilisation précautionneuse de la lumière artificielle

La lumière naturelle du soleil, de la lune et des étoiles était et est encore un élément important de nos paysages. La conception « paysage suisse » (CPS) retient qu'à côté des facteurs naturels comme le sol, l'eau, l'air, le climat, la lumière (naturelle) constitue un élément marquant du paysage.

Sans vouloir minimiser les avantages de la lumière artificielle, notamment la sécurité qu'elle apporte, ces sources humaines de lumière limitent (visiblement) de plus en plus massivement la perception de ces phénomènes naturels.

Cette évolution se poursuit depuis des décennies et la fin de cette augmentation extrêmement rapide des émissions (négatives) de lumière n'est pas en vue. L'éclairage artificiel de nuit continue à être considéré comme un signe de prospérité et de progrès un peu partout et de plus en plus dans les Alpes. Les retombées négatives sur notre environnement sont très diverses et concernent divers aspects. En fait le paysage naturel nocturne se trouve visiblement banalisé ou l'utilisation inappropriée d'éclairages gaspille de l'énergie.

Eu égard à l'évitement des effets négatifs de la lumière artificielle et donc à une contribution des régions pilotes à la conservation d'un paysage aussi proche de l'état naturel que possible, l'utilisation précautionneuse de la lumière artificielle est très importante et « mérite une récompense ».

La règle générale doit être de *ne pas utiliser plus de lumière artificielle que cela est nécessaire, et de l'utiliser uniquement là où cela est nécessaire*. Les sources de lumière orientées vers le ciel ou qui éclairent des domaines sensibles au point de vue de la protection de la nature et du paysage ne bénéficient à personne.

On trouvera d'autres renseignements sur ce sujet dans la brochure « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » (OVEF, 2005).

N4 Mesures contre le changement climatique

Une région pilote, qui prend des mesures concernant le changement climatique (par exemple en promouvant les transports en commun) et prouve ainsi qu'elle fait des efforts en vue d'assurer le développement durable, mérite une récompense.

N5 Coopérations en matière de protection de la nature

Les coopérations existantes entre la protection de la nature et d'autres secteurs (par exemple le tourisme) méritent d'être reconnues.

N6 Région pilote transfrontalière

Il est souhaitable de récompenser les régions pilotes qui sont à cheval sur une frontière, pour leur engagement supplémentaire (linguistique, politique, etc.) ainsi que pour les difficultés qu'elles doivent fréquemment surmonter. Ces régions se verront attribuer plus de points que celles qui sont à cheval sur des frontières entre des länder, des provinces, des départements et des cantons.

MESURES ET PROJETS

M1 Mesures et projets concrets

Toute région pilote qui a à son actif des mesures concrètes³ et des projets de conservation et d'encouragement du Réseau écologique dans les Alpes sera récompensée pour sa motivation et ses efforts par l'attribution de points.

Pour permettre une évaluation de ces diverses mesures et projets concrets visant à conserver et à promouvoir les espèces, les habitats et la constitution de réseaux, ceux-ci devront être décrits brièvement sur une feuille séparée. Ces mesures doivent se rapporter à des espèces ou à des habitats déjà mentionnés aux chapitres L1 ou A1 à A3. Les mesures et les projets se rapportant à la constitution de réseaux se verront attribuer plus de points, ce sera également le cas des mesures et des projets terminés ou en cours qui seront mieux notés que ceux qui sont prévus. De plus, les mesures et les projets transfrontaliers (comportant des zones en dehors de la région pilote) compteront pour une fois et demi dans le cas de frontières entre des länder, des cantons, des provinces, des départements et double dans le cas de frontières entre deux États.

Les mesures et les projets contribuant à sensibiliser la population à certaines espèces, à certains habitats et à la construction de réseaux (comme les campagnes de communication, les expositions, les actions éducatives destinées aux classes des écoles) ainsi que les activités d'aménagement des paysages et des territoires (comme l'harmonisation des aménagements, l'intégration de concepts de réseaux dans l'aménagement local du territoire et du paysage) seront évalués selon le même système.

³ Les mesures possibles sont cataloguées sur le site de l'Ecological Continuum Project (<http://www.alpine-ecological-network.org/index.php/the-ecological-continuum-project/measures>).

MORCELLEMENT

Z1 Le morcellement du paysage

Un paysage fortement morcelé par des voies de circulation perd de sa valeur en ce qui concerne sa fonctionnalité écologique. Le morcellement d'un paysage aboutit à l'isolement d'habitats et de populations de nombreuses espèces. De plus, un réseau dense d'artères de circulation facilite également l'intensification de l'utilisation (agriculture, sylviculture, loisirs), qui porte plus largement préjudice aux espaces naturels et aux animaux sauvages.

Le degré de la densité des voies de circulation sera estimé grossièrement compte tenu de la densité des routes et des lignes de chemin de fer ainsi que des fleuves canalisés présents dans la région pilote, le cas échéant, des données du GIS y aideront – sans toutefois être obligatoires. Il ne sera pas tenu compte des axes de circulation bordant la région lorsqu'ils sont situés sur la limite extérieure du périmètre de la région pilote. Il en va de même pour les sections de route et de voies ferrées en tunnel ou empruntant des viaducs. On fera la différence entre les grands axes de circulation (autoroutes, routes réservées à la circulation automobile, les routes $\geq 4\text{m}$ de large, les lignes de chemin de fer > 2 voies, les grands fleuves canalisés⁴ (comme le Rhin) et les axes secondaires de circulation (routes stabilisées ou non $< 4\text{m}$ large, lignes de chemin de fer ≤ 2 voies, rivières canalisées).

⁴ Pour évaluer le degré de canalisation on pourra utiliser une carte de la structure hydrographique ou une carte écomorphologique.

BIBLIOGRAPHIE

- OFEV (éditeur), 2008 : *Parcs d'importance nationale. Lignes directrices pour la planification, la création et la gestion des parcs*. Marche à suivre Nr. 0802. Office fédéral de l'environnement, Berne.
- BERTHOUD G., LEBEAU R.P., RIGHETTI A., 2004 : *Réseau écologique national REN. Rapport final*. L'environnement pratique Nr. 373. Office fédéral de l'environnement, de la forêt et des paysages, Berne.
- DELARZE R., GONSETH Y., 2008 (2. Auflage) : *Guide des milieux naturels de Suisse. écologie – menaces – caractéristiques*. éditeur hep ag, Berne.
- KLAUS, G.; KÄGI, B.; KOBLER, R. L.; MAUS, K.; RIGHETTI, A., 2005 : *Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses*. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, de la forêt et des paysages, Berne.
- SCHMID H., LUDER R., NAEF-DAENZER B., GRAF R., ZBINDEN N., 1998: *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein en 1993-1996*, Station ornithologique suisse de Sempach.

- www.alpine-ecological-network.org
- www.bafu.admin.ch
- www.panparks.org

CRÉDITS PHOTOS

- Page 1 : *Annalina Wegelin*
- Grand tétra : *Claude Morerod* – www.vogelwarte.ch
- Pic tridactyle : *Claude Morerod* – www.vogelwarte.ch
- Pic noir : *Michel Juillard* – www.vogelwarte.ch
- Rosalie des Alpes : *Peter Krimbacher* – www.wikipedia.org
- Tétralyre : *Claude Morerod* – www.vogelwarte.ch
- Torcol fourmilier : *Urs Niggli* – www.vogelwarte.ch
- Apollon : *Annalina Wegelin*
- Aigle royal : *Claude Morerod* – www.vogelwarte.ch
- Grand duc : *Bruno Badilatti* – www.vogelwarte.ch
- Bouquetin des Alpes : www.nationalpark.ch
- Arnica : *Thomas Mathis* – www.wikipedia.org
- Chabot : www.naturmuseum-so.ch
- Tamarisque allemand : www.thinkoholic.com
- Azuré de la sanguisorbe : *André Rey* – www.andre-rey.ch

B) QUESTIONNAIRE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA RÉGION PILOTE..... 16
2. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RÉGIONS PILOTES 17



1. INFORMATIONS SUR LA RÉGION PILOTE

Nom de la région pilote	
Description du périmètre de la région pilote (Veuillez joindre un plan ou une carte)	
Communes et États appartenant à la région pilote	
Réseau régional / principaux acteurs de la région pilote	
Personne responsable à contacter (nom, e-mail, téléphone)	

Pièces jointes

- Photos des régions pilotes (paysages, particularités, etc. 3 à 5 exemplaire, pour dépliant)
- Courte description des mesures / projets
- Plans / cartes
- Rapports, monographies
-
-

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RÉGIONS PILOTES

Avant de remplir le questionnaire ci-dessous, on voudra bien consulter les explications relatives aux critères mentionnés dans le document « Nomination de régions pilotes – Réseau écologique dans les Alpes » (section A, chapitre 3).

ZONES PROTÉGÉES	Évaluation		
	d'importance internationale / européenne	d'importance nationale / régionale / relative au droit privé	
S1 Zones protégées: Zone Natura 2000 / zone Émeraude Zone ayant reçu le diplôme européen Patrimoine mondial naturel de l'Unesco Réserve de biosphère Zone Ramsar Parc national Réserve naturelle Parc naturel Zone de sauvegarde d'un paysage Biotope protégé Réserve forestière Refuge de chasse Parc régional	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
S2 Part de la superficie des zones protégées d'importance nationale, européenne et internationale dans la superficie de la région pilote	> 66%	33 – 66%	< 33%
Source S1 Source S2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

HABITATS / PAYSAGE	Évaluation		
	Proche de l'état naturel	Détérioré	Très détérioré
L1 Types d'habitats : Parois rocheuses Associations rudérales Sites secs Prairies marécageuses / tourbières basses Tourbières hautes Zones alluviales de cours d'eau (y compris les sandurs) Eaux dormantes naturelles Lande de buissons nains / buissons d'aulnes verts Forêts vierges	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Sites forestiers secs (hors forêts vierges)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L2	Formes traditionnelles d'utilisation ou témoins de l'utilisation dans les vallées : <input type="checkbox"/> Vergers traditionnels <input type="checkbox"/> Haies <input type="checkbox"/> Bosquets <input type="checkbox"/> Allées <input type="checkbox"/> Rangs d'arbres <input type="checkbox"/> Murs secs <input type="checkbox"/> Chemins de terre <input type="checkbox"/> Prairies à une ou deux fauches annuelles	> 4 Éléments différents		3 – 4 Éléments divers
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L3	Degré d'imperméabilisation	< 5% <input type="checkbox"/>	> 5% <input type="checkbox"/>	
L4	Diversité des habitats (par rapport à tous les habitats présents dans la région biogéographique)	> 66% <input type="checkbox"/>	50 - 66% <input type="checkbox"/>	
Source L1 Source L2 Source L3 Source L4				

ESPÈCES	Évaluation		
	Population d'importance suprarégionale	Population d'importance régionale	Population d'importance locale
A1	Espèces typiques pour les habitats :		
	Forêt :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Buissons nains / buissons d'aulnes :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Terres cultivées :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Montagne :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lacs et cours d'eau / zones alluviales :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prairie humide / Tourbières basses :		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A2	Espèces importantes pour la constitution de réseaux	Population d'importance suprarégionale		Population d'importance régionale		
	Cerf commun	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Ours	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Loup	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Lynx	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Truite de torrent	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
A3	Autres espèces particulières	Population d'importance suprarégionale	Population d'importance régionale	Population d'importance locale		
	Mammifères :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Oiseaux :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Insectes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Amphibiens :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Reptiles :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Plantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Source A1					
	Source A2					
Source A3						

OCCUPATION DURABLE DES PAYSAGES		Évaluation	
N1	Éléments d'habitat culturels (construction traditionnelle, typique pour la région)	≥ 50% de la superficie des localités <input type="checkbox"/>	
N2	Production et commercialisation de produits alpins régionaux	existante <input type="checkbox"/>	
N3	Utilisation précautionneuse de la lumière artificielle	existante <input type="checkbox"/>	
N4	Mesures relatives au changement climatique	existantes <input type="checkbox"/>	
N5	Coopérations existantes entre la protection de la nature et d'autres secteurs	existantes <input type="checkbox"/>	
N6	La région pilote est à cheval sur	une frontière entre des États <input type="checkbox"/>	une frontière entre de länders, des provinces, des départements, des cantons <input type="checkbox"/>
Source N1			
Source N2			
Source N3			

Source N4	
Source N5	
Source N6	

MESURES / PROJETS	Évaluation					
	effectués et en cours			prévus		
	au sein de la région pilote	à cheval sur une frontière entre des länder, des provinces, des départements, des cantons	à cheval sur une frontière entre des États	au sein de la région pilote	à cheval sur une frontière entre des länder, des provinces, des départements, des cantons	à cheval sur une frontière entre des États
M1 Mesures / projets concernant :						
la conservation et le soutien d'espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la conservation et le soutien d'habitats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la sensibilisation de la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
les activités relatives au paysage ou à l'aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	au sein de la région pilote	à cheval sur une frontière entre des länder, des provinces, des départements, des cantons	à cheval sur une frontière entre des États	au sein de la région pilote	à cheval sur une frontière entre des länder, des provinces, des départements, des cantons	à cheval sur une frontière entre des États
la conservation et le soutien des réseaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MORCELLEMENT	Évaluation				
Z1 Principaux axes de circulation : Autoroutes, routes réservées à la circulation automobile, routes d'une largeur ≥ 4m, lignes de chemin de fer > 2 voies, grands fleuves canalisés	0 km/km ²	0 – 0.5km/km ²	0.5 – 1km/km ²	1 – 2km/km ²	> 2km/km ²
Voies de circulation secondaires : Routes < 4m de large, lignes de chemin de fer ≤ 2 voies, rivières canalisées	0 – 0.5km/km ²	0.5 – 1km/km ²	1 – 3km/ km ²	3 – 4km/km ²	> 4km/km ²
Source Z1					

C) INFORMATIONS SUR L'UTILITÉ D'UNE NOMINATION

SOMMAIRE

1. LES AVANTAGES D'UNE NOMINATION EN TANT QUE RÉGION PILOTE..... 23
2. LES INSTRUMENTS POLITIQUES DE SOUTIEN DES RÉGIONS PILOTES . 25



1. LES AVANTAGES D'UNE NOMINATION EN TANT QUE RÉGION PILOTE

Cette nomination est le signe que les efforts faits dans la région en question en vue d'un développement durable sont appréciés. Cette distinction est donc une reconnaissance, elle n'est pas assortie d'obligations.

La nomination en tant que région pilote présente des avantages écologiques pour la région, mais elle peut aussi en présenter d'autres comme, par exemple

- la reconnaissance « dans toutes les Alpes » du travail effectué pour le réseau écologique dans les Alpes,
- l'écho médiatique de la nomination qui sera un atout publicitaire pour la région,
- le réseau / les échanges avec d'autres régions pilotes,
- l'affiliation à la plate-forme / le soutien de la plate-forme pour les projets en cours et prévus,
- la fonction d'exemple / l'effet motivant pour d'autres régions ;

cette nomination

- éveillera l'intérêt / la reconnaissance de son propre pays (et facilitera ainsi le soutien politique ou financier),
- facilitera le positionnement de la région pilote ou en l'occurrence de ses projets quant aux programmes de soutien,
- augmentera la création de valeur au niveau régional (tourisme, produits régionaux, etc.),
- augmentera la popularité (des zones protégées, de certaines espèces, etc.) au sein de la région,
- servira de base aux activités de communication en rapport avec le réseau écologique.

Voici quelques idées de commercialisation des régions pilotes. La mise en œuvre de ces idées incombera aux régions pilotes.

- Communiqués de presse :
Les médias locaux, régionaux et nationaux peuvent être informés de la nomination de la région pilote. À cette occasion, on pourra donner des informations contenues dans le dépliant ou dans le dossier de presse.
- Distribution du dépliant :
Le dépliant peut être utilisé à titre de publicité pour le tourisme et être mis à la disposition des intéressés dans divers endroits de la région pilote, comme les bureaux de tourisme, les hôtels, les centres des parcs (nationaux).

- Développement d'un ou plusieurs projets de programmes d'aide :
Les projets se rapportant au réseau écologique dans les Alpes peuvent recevoir un soutien financier par le biais de programmes d'aide (cf. chapitre 2).
- Promotion du tourisme :
Le tourisme dans la région pilote peut bénéficier d'une promotion par le biais d'offres attrayantes en rapport avec le réseau écologique. Des manifestations du type conférences, excursions, expositions sont adéquates.
- Manifestations à l'attention des enfants des écoles :
On pourra organiser des manifestations pour les enfants des écoles visant à les sensibiliser au réseau écologique et, plus généralement, aux questions d'ordre environnemental. Des conférences, des excursions, des ateliers, des semaines de projet voire des travaux d'entretien du paysage s'y prêteront.

2. INSTRUMENTS POLITIQUES DE SOUTIEN DES RÉGIONS PILOTES

Les régions pilotes pourraient recevoir des soutiens politiques ou financiers par le biais d'instruments déjà existants qui contribuent à promouvoir le réseau écologique. On trouvera une liste des instruments entrant en ligne de compte (y compris des explications) dans les documents suivants :

- aperçu des instruments les plus importants au sujet des réseaux écologiques dans l'espace alpin, un rapport de synthèse, CIPRA alpMedia, <http://www.cipra.org/de/alpmedia/dossiers/13>
- rapports des pays membres de la plate-forme « Réseau écologique », [http://www.alpine-ecological-network.org/images/stories/Annex%203%20Summary%20of%20Countryreports\(1\).pdf](http://www.alpine-ecological-network.org/images/stories/Annex%203%20Summary%20of%20Countryreports(1).pdf)
- liste des mesures de l'*Ecological Continuum Project*, <http://www.alpine-ecological-network.org/index.php/the-ecological-continuum-project/measures>

Exemples :

Quelques instruments émanant des divers pays alpins sont énumérés ci-dessous à titre d'exemple (on trouvera de plus amples détails dans les documents mentionnés ci-dessus ou en cliquant les liens mentionnés) :

- Au niveau européen
 - o Projets LIFE (<http://ec.europa.eu/environment/life/>)
 - o Aide feader - Fonds européen agricole pour le développement rural (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005R1698:EN:NOT>)
 - o Coopération transfrontalière « INTERREG IV A » (http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/crossborder/index_en.htm) und coopération transnationale « INTERREG IV B » (http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/transnational/index_en.htm)
- Allemagne
 - o Loi fédérale sur la protection de la nature (http://bundesrecht.juris.de/bnatschg_2002/index.html)
 - o Réseau bavarois Nature (<http://www.stmugv.bayern.de/umwelt/naturschutz/baynetznatur/index.htm>)
 - o Fonds bavarois de protection de la nature (<http://www.stmugv.bayern.de/umwelt/naturschutz/naturschutzfond/index.htm>)
 - o Liste des liens des aides en matière de protection de la nature en Bavière (entre autres VNP – programme contractuel de protection de la nature -, directive relative aux projets de protection de la nature, Feader, LIFE+, etc.) (<http://www.stmugv.bayern.de/umwelt/naturschutz/foerderung/index.htm>)

- Stratégie bavaroise en matière de biodiversité
(<http://www.stmugv.bayern.de/umwelt/naturschutz/biodiversitaet/index.htm>)
 - Développement rural intégré
(<http://www.landentwicklung.bayern.de/instrumente/ile/>)
 - Diverses possibilités de soutien de la protection de la nature (liste établie par l'Office fédéral pour la protection de la nature)
(http://www.bfn.de/02_foerderung.html)
- France :
- Réseau national écologique ou « *trame verte* » et « *trame bleue* »
- Italie :
- Programmes environnementaux agraires
- Liechtenstein :
- Concept de développement Nature et paysage
(http://www.llv.li/amtstellen/llv-awnl-natur_und_landschaft/llv-awnl-natur_und_landschaft-entwicklungskonzept_natur_und_landwirtschaft.htm)
 - Protection contractuelle de la nature (prairies sèches, prairies humides)
 - Sylviculture proche de la nature et réserves forestières
- Autriche :
- Protection contractuelle de la nature
 - Aide par le biais du développement rural
- Suisse :
- Ordonnance sur la qualité écologique
(<http://www.bafu.admin.ch/landschaft/00522/01649/01651/index.html?lang=de>)
 - Ordonnance sur les parcs d'importance nationale
(http://www.admin.ch/ch/d/sr/c451_36.html)
- Slovénie :
- Programme de développement des forêts slovènes
(http://www.zgs.gov.si/fileadmin/zgs/main/img/PDF/ZAKONI/Program_razvoja_g_ozdov_Slovenije.htm)